



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62322

VALABLE JUSQU'AU 01/10/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/1968

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015

7 622

Raison sociale : ENTREPRISE TRAPP

89 RUE DE BOURGFELDEN

68220 HEGENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MULHOUSE 74 B 6

Siret : 310 391 511 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3844 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1/214280

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1/214280

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Téléphone : 03 89 69 79 96

Portable : 06 89 84 23 81

Fax :

Site Internet : trapp-toiture.com

E-mail : direction@trapp-toiture.com

Responsabilité légale :

TRAPP CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRAPP ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	06/07/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/05/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	22/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.